



Le 5 juin 2019

Monsieur Éric Racine, directeur général
Monsieur Paul Sarrazin, président
Mesdames et Messieurs les Commissaires

**OBJET : RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX EHDAA
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019 - 2020**

Mesdames,
Messieurs,

Tout comme vous, le Comité Consultatif des Services aux Élèves Handicapés et aux élèves en Difficulté d'Adaptation ou d'Apprentissage (CCSEHDAA) estime qu'il est essentiel de favoriser la persévérance scolaire pour chacun des élèves de notre communauté. L'augmentation de la clientèle HDAA est une réalité sociale à laquelle nous devons accorder une grande importance. Malgré les difficultés et différences de nos élèves HDAA, nous voulons trouver des solutions afin de maximiser leur potentiel et les aider à devenir des adultes heureux qui pourront contribuer à l'avancement de la société Québécoise.

Nous tenons à vous remercier d'avoir fait, cette année, la révision du document de la Politique d'organisation des services éducatifs (PO-03) datant de 2003.

Nous désirons également vous remercier pour l'ajout de classes spécialisées afin de répondre à la clientèle qui est en constante augmentation ~~au secondaire~~.

Nous constatons également que votre équipe des services éducatifs travaille très fort pour aider nos jeunes dans le but de les aider à acquérir une diplomation, par exemple « *Mon secondaire FP* » que vous avez inauguré cette année. Nous savons également que votre service éducatif travaille constamment dans le but d'aider nos élèves EHDAA. Nous avons bien hâte de voir ces nouveautés l'année prochaine.

Mandat du CCSEHDAA

Attendu que le Comité Consultatif des Services aux Élèves Handicapés et aux élèves en Difficulté d'Adaptation ou d'Apprentissage a pour mandat de donner ses recommandations à la Commission scolaire sur la politique d'organisation des services et sur l'affectation des ressources financières destinées à cette clientèle.

Considérant que le CCSEHDAA se préoccupe de la persévérance scolaire et de la réussite de nos élèves, il recommande à la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, les éléments suivants :

Plan d'intervention (PI)

- Lors de la convocation au plan d'intervention, s'assurer de fournir et d'utiliser tous les outils nécessaires aux parents afin qu'ils puissent se préparer à la rencontre.
- Le directeur voit à la réalisation et à l'évaluation du plan d'intervention et en informe régulièrement les parents (LIP 96.14). De ce fait, nous souhaitons également rappeler l'importance de prévoir des contacts réguliers, en personne, par courriel ou encore par téléphone afin de tenir les parents informés de l'évolution académique de leur enfant. Les rencontres de bulletins ne sont pas suffisantes pour ce type de clientèle. Il serait souhaitable de s'assurer que les personnes concernées utilisent le Guide de gestion du Plan d'intervention en vigueur à la Commission scolaire du Val-des-Cerfs.
- Nous souhaitons que toutes les personnes responsables impliquées au plan d'intervention mettent en action les moyens inscrits dans celui-ci.
- S'assurer que lors d'une modification du programme de formation pour l'élève, elle soit indiquée dans le plan d'intervention ainsi qu'au bulletin. Nous suggérons fortement de bâtir un document simplifié à partir du document « Précisions sur la flexibilité pédagogique, les mesures d'adaptation et les modifications pour les élèves ayant des besoins particuliers ». Ce document portant sur les impacts de la modification des attentes devrait être remis aux parents lors de l'élaboration du plan d'intervention.
- Pour tous les élèves qui vivent un changement d'école, nous souhaitons rappeler que l'échange d'information concernant les particularités des élèves est essentiel. Surtout en cette année de changements des secteurs scolaires tant au primaire qu'au secondaire.
- Favoriser la présence du parent au PI en démontrant de la flexibilité lors de la planification des rendez-vous.
- De plus, le comité EHDAA souhaite voir un projet novateur d'inclusion pour les élèves EHDAA dans le lab-école (formule hybride par exemple).

- Enfin, le comité souhaiterait recevoir un suivi de ces recommandations vers le mois d'avril 2020, afin de nous aider pour nos prochaines recommandations.

Ces recommandations ont été proposées et acceptées à l'unanimité à la rencontre du CCSEHDAA du 5 juin 2019.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus distinguées.

Le Comité CSEHDAA